



Regroupement familial de ma mere (qui est au senegal) et ma soeur

Par **La Galsenoise**, le **23/11/2016** à **15:47**

Bonjour,rnrnJe viens d'avoir ma nationalité française par décret (après avoir fait mes études supérieures en France) et je travaille en CDI.rnMa Sœur (âgée de 25 ans) est en France actuellement pour ses études supérieures aussi avec un titre de séjour étudiant de 1 an.rnNotre mère n'a que nous deux et elle est seule au pays (divorcée et ses parents sont décédées il y a 2 ans), elle n'a plus personne la-bas. rnDe ce fait je souhaiterais l'amener ici en regroupement familial et faire bénéficier de ma sœur aussi du regroupement comme cela elles pourront rester en France avec moi. rnEst ce que c'est possible? rnMa mère et ma sœur sont sénégalaises.rnrnMerci pour votre aide, rnrnTrès Cordialement,

Par **amajuris**, le **23/11/2016** à **17:37**

Bonjour,rnLe regroupement familial concerne son époux ou épouse et ses enfants.rnVoir ce lien:rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N11165>rnSalutations